

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pierre Zwahlen et consorts
pour une charte en faveur d'achats publics équitables**

La Commission s'est réunie le 24 mai 2012 à la salle des Armoiries, place du Château 6 à Lausanne pour examiner l'objet susmentionné. Elle était composée de Mesdames Elisabeth Delay, Christiane Rithner, Catherine Labouchère, Sylvie Villa et de Messieurs Alberto Cherubini, Jean-Luc Chollet remplaçant de Claude-Alain Voiblet, Olivier Epars, Denis-Olivier Maillefer, Pierre-André Pernoud, Pierre Zwahlen et du soussigné confirmé par la commission dans son rôle de président rapporteur.

Le Conseil d'Etat était représenté par Monsieur François Marthaler, Conseiller d'Etat et chef du DINF, accompagné de Madame Viviane Keller, Cheffe de l'Unité de développement durable. Monsieur Florian Ducommun, secrétaire de la commission, était chargé de prendre les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

Préambule

En préambule, il est rappelé que ce postulat résulte d'une motion déposée le 27 janvier 2009, renvoyée à l'examen d'une commission qui s'est réunie le 3 avril 2009, séance au cours de laquelle le motionnaire a transformé sa motion en postulat. Ce postulat a été pris en considération par le Grand Conseil et renvoyé au conseil d'Etat pour rapport au cours de sa séance du 15 septembre 2009.

Position du postulant

Le postulant relève avec satisfaction le chemin accompli depuis 1998, année où il a déposé une proposition d'un agenda 21 du développement durable au gouvernement vaudois. Il constate que désormais les services de l'Etat se préoccupent des volets économique, environnemental et social du développement durable. Monsieur le Député apprécie les différentes facettes qui sont préconisées en matière d'achats responsables et partage la définition qui en est donnée par le Conseil d'Etat au point 2.1.2 de son rapport. Enfin, le site internet www.achats-responsable.ch, accessible à tous, permet une mise en commun des acquis en matière d'achats responsables ainsi que des efforts consentis en matière de formation.

Information complémentaire du Conseil d'Etat

Le Conseiller d'Etat est également impressionné par le chemin accompli suite à la vague idée qu'était auparavant Agenda 21. Au cours de la législature 2007-2012, le plan d'action qui était au centre des préoccupations du gouvernement avait pour ambition de mettre en cohérence l'ensemble des politiques et des actions publiques en matière de développement durable. Afin de partager ses expériences et ses objectifs, l'Etat de Vaud souhaite renforcer la collaboration et la coordination entre les collectivités publiques et les différents cantons.

Discussion générale et examen du rapport

Abordant la problématique des marchés publics, un député estime qu'il s'agit de l'exemple même d'un ratage, d'un fiasco environnemental, les entreprises effectuant, à titre d'exemple, de nombreux déplacements inutiles. Le Conseiller d'Etat ne partage pas entièrement cette vision, il n'a jamais été écrit que l'adjudication se faisait à l'offre la moins chère, mais à l'offre économiquement la plus avantageuse, celle-ci étant calculée sur une appréciation globale au travers d'une grille de pondération.

Dans le cadre de la démarche d'achats responsables de la CADEV, la loi sur les marchés publics permet de casser l'engagement contractuel en cas de non respect des engagements (exploitation d'enfants, travail au noir, etc.). Le Conseiller d'Etat souligne que le canton de Vaud est celui qui a annoncé, sur la liste du SECO, le plus grand nombre d'entreprises exclues du marché public suite à des abus en terme de travail au noir.

L'Etat de Vaud, en collaboration avec le Canton de Genève, a élaboré un Guide des achats professionnels responsables. De plus, le canton a achevé la mise sur pied d'une formation standard qui peut être utilisée par les collectivités publiques, les communes ou les particuliers. Tous les collaborateurs de la CADEV ont suivi cette formation. Les acheteurs du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et de la Centrale d'achat des établissements sanitaires (CADES) ont aussi été formés par le biais de ces cours. Un jalon présentant succinctement le Guide des achats professionnels responsables a été envoyé à toutes les communes vaudoises.

Un député fait justement remarquer que les communes n'ayant pas adhéré à Agenda 21 peuvent avoir et ont aussi un comportement exemplaire en terme d'achats responsables.

Conclusion

Le postulant félicite le Gouvernement pour sa position et note que les méthodes incitatives proposées sont les bonnes puisqu'elles se réfèrent à des codes de conduite et au respect des engagements conclus avec les partenaires. Il se déclare satisfait que les barèmes introduits soient obligatoires pour tous les services de l'administration cantonale vaudoise, apprécie le travail d'information effectué auprès des collectivités publiques ainsi que le soutien apporté en terme de formation.

Vote de la commission

La Commission recommande au Grand Conseil d'adopter ce rapport à l'unanimité des 11 membres présents.

Senarclens, le 16 juillet 2012

Le rapporteur :
(signé) *Pierre Grandjean*